



COMITÉ ASSURER LA GESTION ET L'AMÉNAGEMENT DE NOTRE TERRITOIRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 14 MAI 2024
EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET
VISIOCONFÉRENCE)

Membres :

Mme Geneviève Auclair, vice-présidente et conseillère municipale
(arrivée : 13 h 42)
M. Orlanduccio Fantini, citoyen membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Alain Lafontaine, président et conseiller municipal
Mme Éliane Monteiro, citoyenne membre
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale

Invitées et Invités :

Mme Pascale Alberne-Lahaie, conseillère municipale
M. Éric Angers, directeur – Gestion des eaux et des immeubles
M^e François Bélisle, conseiller municipal (arrivée : 13 h 35)
M. Francis Brouillard, directeur général adjoint – IDÉTR (arrivée : 15 h 19)
M. Clyde Crevier, coordonnateur – Mobilité durable et circulation (arrivée :
15 h 16)
M. Richard W. Dober, conseiller municipal (départ : 16 h 04)
M. Robert Dufresne, chef de service – Développement, redéveloppement
et programmes (arrivée : 13 h 33)
M. Robert Dussault, directeur général adjoint – Planification
M. Éric Fréchette, coordonnateur – Permis, inspection et environnement
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et
développement durable
Mme Andréanne Guilbert, directrice de cabinet associée
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et
comités
Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
Mme Myriam Lavoie, chef de service – Planification et urbanisme
M. Daniel Massicotte, coordonnateur – Plan directeur et parcs (départ :
16 h 20)
M^e Annie Pagé, directrice générale adjointe – Proximité
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation
publique
Mme Pamela Andrea Soto Abasolo, coordonnatrice – Schéma et plan
d'urbanisme
M. Julien St-Laurent, chef de service – Environnement (13 h 44 à 15 h 56)

M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable
M. Luc Tremblay, conseiller municipal
M. François Vaillancourt, directeur général

Il est important de préciser que ce comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. **Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président**

L'ouverture de la réunion est faite par M. Alain Lafontaine, président du comité, à 13 h 30. M. Lafontaine souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. **Consentement à l'enregistrement de la réunion**

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Lecture et adoption du procès-verbal de la réunion du 9 avril 2024**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité le 9 avril 2024 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 10 avril 2024 de la Table de travail sur le logement social et abordable (volet concertation et volet recommandations)**

Le président s'informe auprès des membres s'ils ont pris connaissance des procès-verbaux de la Table de travail sur le logement social et abordable qui leur ont été envoyés avec l'avis de convocation de la présente réunion. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

6. **Clôture du 6^e Rang Ouest (suivi)**

En 2019, l'entreprise Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. avait demandé à la Ville d'installer une barrière au bout du 6^e Rang Ouest (condition par résolution du Comité exécutif du 25 novembre 2019 CE-2019-0904) afin de limiter l'accès à sa propriété et de réaménager le chemin d'accès étant la propriété de la Ville. Or, des citoyennes et citoyens possèdent des terrains enclavés et l'une des différentes options pour rejoindre leurs propriétés serait de passer par ce chemin. Depuis l'installation de la barrière, des citoyennes et citoyens ont exprimé le souhait de la voir retirée afin d'être en mesure d'accéder à leurs terres sans avoir à passer chez leur voisin, mais plutôt par ce chemin.

Toutefois, advenant le retrait de la barrière, les citoyens devraient tout de même s'entendre entre eux pour la négociation de droits de passage puisque l'accès empiète sur chacune des propriétés. Le comité se retrouve devant deux choix : maintenir la barrière et retirer le caractère public du chemin en question, ou modifier ou abroger ladite résolution et enlever la barrière et laisser les personnes concernées s'entendre avec l'entreprise Gazoduc Trans Québec & Maritimes inc. et tous les propriétaires concernés.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'enlever la barrière du 6^e Rang Ouest. Adopté à l'unanimité.

7. **Quartiers trifluviens (suivi)**

Le projet d'atlas des quartiers trifluviens se poursuit et un suivi est présenté au comité. Cette initiative découle de l'orientation 3 Un cadre de vie durable et accessible du Plan d'orientations politiques (POP) adopté en octobre 2023 et elle répond à l'objectif 3.2 Valoriser le caractère distinctif des quartiers en adaptant la planification et les actions pour renforcer cette identité. Elle se décline ensuite sous l'orientation 3 Un cadre de vie durable et accessible du Plan d'orientations de la direction générale (PODG) qui touche le développement du territoire et son objectif 3.2 Valoriser le caractère distinctif des quartiers en adaptant la planification et les actions pour renforcer cette identité. Plus particulièrement, en effectuant un portrait diagnostic de l'identité des quartiers et en détectant les éléments qui les rendent distinctifs, et en adaptant la réglementation pour intégrer et faire évoluer les caractéristiques de chaque quartier.

Les objectifs du projet sont les suivants : déterminer et mettre en valeur les particularités des divers quartiers de la ville, développer une meilleure compréhension géographique de la ville, offrir un outil d'aide à la décision aux fonctionnaires et aux élus et élus et, enfin, offrir un outil d'appropriation du territoire à la population. Amorcée à l'été 2023, cette démarche en quatre étapes (caractérisation, mandat d'histoire, production des fiches de quartier, mise en ligne) entame le dernier droit, c'est-à-dire la production des contenus, en vue d'une mise en ligne à l'automne 2024. Une carte est présentée illustrant le découpage de la ville en vingt-neuf quartiers distincts. Les résultats du sondage ont démontré un grand attachement de la population à l'identité des anciennes villes. Une carte interactive sera accessible sur le site Web de la Ville et chaque quartier aura une page dédiée contenant toutes les informations pertinentes, le tout adapté à la consultation à l'aide d'un téléphone intelligent.

En terminant, les rencontres avec les élus et élus ainsi que certaines directions ont permis de dégager quelques thèmes en vue de projets subséquents, comme la compilation annuelle des requêtes au 311 par quartier, la réalisation d'une planification par quartier, l'organisation de marches exploratoires par quartier, la création d'un balado par quartier. Enfin, toutes les données compilées pour l'atlas des quartiers pourront servir d'unités d'analyse pour divers services et d'outil d'aide à la décision pour

le Comité consultatif d'urbanisme (CCU).

Les membres discutent du découpage des quartiers et posent des questions sur la façon de communiquer l'information à la population de même que la période visée. La Direction des communications et de la participation publique entend diffuser cette information à l'automne 2024 à l'occasion de la Semaine de la municipalité. Finalement, les membres décident de faire une recommandation afin de rendre le découpage des quartiers officiel, quoique ouvert à la modification selon la réception auprès de la population.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'adopter le découpage des quartiers présenté tout en gardant une ouverture à de possibles modifications. Adopté à l'unanimité.

8. Localisation d'un panneau d'interprétation historique – secteur Amphithéâtre

La Société Saint-Jean-Baptiste de la Mauricie (SSJB) avait fait une requête en 2023 afin que soit installé à Trois-Rivières un panneau commémoratif, identique à celui qui se trouve au parc du Moulin dans le secteur Cap-de-la-Madeleine, en l'honneur des Filles du Roy qui se sont établies à Trois-Rivières. Seuls les noms des femmes seraient différents. La SSJB est responsable du financement, de l'installation et de l'entretien. Le sujet a été mis à l'ordre du jour du Comité de toponymie le 5 juin 2023, et un suivi a été effectué lors de la réunion du 27 septembre 2023 pour expliquer que les demandeurs avaient été rencontrés et qu'ils avaient déclaré que les Filles du Roy sont arrivées dans la région en deux périodes et en deux cohortes, l'une à Trois-Rivières et l'autre à Cap-de-la-Madeleine, et qu'ils souhaitaient honorer à leur tour celles qui s'étaient établies du côté ouest de la rivière Saint-Maurice. À la suite des discussions entre la Ville et les demandeurs, il avait été décidé que ceux-ci fassent trois propositions de sites, lesquelles propositions seraient étudiées par la Direction de l'aménagement et du développement durable. L'emplacement choisi par la SSJB est situé sur un espace vert de Trois-Rivières sur Saint-Laurent, à la croisée du fleuve et de la rivière Saint-Maurice, non loin de l'Allée des Trifluviennes. Cet emplacement, situé près d'une piste multifonctionnelle, offre une bonne visibilité sans toutefois encombrer le paysage. De plus, il y a suffisamment d'espace pour accueillir d'autres commémorations dans le futur. L'équipe de Culture Trois-Rivières est aussi impliquée dans le projet.

Les membres discutent de différents emplacements potentiels au centre-ville, du malaise que représente la colonisation française, mais aussi de la distinction à faire entre la promotion de la colonisation et la commémoration historique de nos origines.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le projet de panneau d'interprétation historique en l'honneur des Filles du Roy établies à Trois-Rivières de la SSJB et de permettre son installation dans l'emplacement suggéré par celle-ci. Adopté à la majorité des voix exprimées.

[...]

Levée de la réunion

Il est 16 h 27 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.



M. Alain Lafontaine
Président du Comité et
conseiller municipal



Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités